

VALORISATION DES PRODUCTIONS AGRICOLES

Nomenclature des actions soutenues	Niveau de soutien	Définitions	Conditions d'éligibilité
<p>Développement des capacités de stockage sous froid :</p> <p>≥2000 m3 - ≤10.000 m3</p>	<p>50% plafonné à 6.000 DA /m3</p>	<p>Isolation et équipements d'infrastructures spécialisées permettant la conservation sous froid des productions agricoles</p>	<p>Sont éligibles : les exploitants agricoles justifiant d'une production agricole nécessitant une conservation sous froid.</p> <p>Les coopérative(s), groupement(s) de producteurs, investisseur(s) justifiant de relations contractuelles pluriannuelles avec les agriculteurs.</p>
<p>Unité de conditionnement des fruits et légumes destinés à l'exportation</p>	<p>30% plafonné à 4.000.000 DA</p>	<p>Equipements de calibrage et de conditionnement</p>	<p>Exportateur disposant d'un local approprié s'engageant à réaliser un chiffre d'affaire à l'export de plus de 50%.</p>
<p>Unité de transformation (pomme de terre, pois chiches)</p>	<p>30% plafonné à 4.000.000 DA</p>	<p>Equipements de transformation</p>	<p>transformateur disposant d'un local approprié.</p>